

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Arrêté du 26 juillet 2018 portant nomination d'un membre de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires

NOR : TREV1819439A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R.224-9;

Vu l'arrêté du 24 juin 2016 portant nomination des membres de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires;

Vu la lettre en date du 2 mai 2018 de M. Christian DESCHEEMAEKER;

Vu la proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de membre de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires exercées par M. Christian DESCHEEMAEKER.

Article 2

M. Jean-Yves OLLIER, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé membre de l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires, en qualité de personnalité reconnue pour son expertise dans le domaine de la régulation économique ou du transport aérien, pour une durée de cinq ans.

Article 3

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 26 juillet 2018.

*Le ministre d'État,
ministre de la transition écologique
et solidaire,*
NICOLAS HULOT